الضمان الاجتماعي
CNSS

DAKHLA, LE 27/11/2026

Avis d'achat sur bons de commande N°38/2026

Le Directeur Régional de la CNSS-Direction Régionale Dakhla Oued Eddahab sise à Avenue Mohammed Fadel Semlali N° 620, Dakhla procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : Entretien et réparation des biens mobiliers au profit de la Direction Régionale CNSS Dakhla Oued Eddahab et agences rattachées.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVIS D'ACHAT

Le présent avis d'achat a pour objet la réalisation des prestations d'entretien et de réparation des biens mobiliers, de la Direction Régionale de Dakhla-Oued Eddahab et des agences qui lui sont rattachées.

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	**Climatisation**	• Nettoyage et entretien des climatiseurs ; • Nettoyage des filtres et des unités intérieures et extérieures ; • Vérification des systèmes d'évacuation des condensats ; • Contrôle des télécommandes et des composants électriques; • Diagnostic des pannes et réparation des dysfonctionnements ; • Réparation des petites pièces défectueuses; • Contrôle du niveau de gaz et • Réparation si nécessaire .	Forfait	04 mois	**3000,00 Dhs**

2	**Mobilier et équipements de bureau**	• Réparation des bureaux, tables, chaises, fauteuils et armoires ; • Réparation des roulettes, vérins et mécanismes des fauteuils ; • Réparation des tiroirs, serrures et éléments de fixation ; • Remise en état des éléments de mobilier détériorés.	Forfait	04 mois
3	**Équipements informatiques et de reprographie**	• Entretien et nettoyage des imprimantes et photocopieurs ; • Diagnostic et réparation des pannes ; • Vérification des mécanismes d'impression et d'alimentation papier ; • Réparation des pièces défectueuses ; • Entretien et réparation des équipements de reprographie.	Forfait	04 mois
4	**Équipements électroménagers et appareils divers**	• Entretien et réparation des machines à café/ four /micro-onde / réfrigérateurs /bouilloir ; • Nettoyage et réparation des distributeurs d'eau ; • Entretien et réparation des filtres et des dispositifs de filtration d'eau ; • Entretien et réparation des déshumidificateurs .	Forfait	04 mois

ARTICLE 2 : SITES CONCERNÉS

Les prestations concernent les sites suivants :

- **Direction Régionale de Dakhla-Oued Eddahab, à Dakhla ;**
- **Agence CNSS Dakhla , à Dakhla ;**
- **Agence CNSS de Mhiriz, située à Bir Gandouz.**

ARTICLE 3 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent notamment les opérations suivantes :

1. Climatisation

- Nettoyage et entretien des climatiseurs ;
- Nettoyage des filtres et des unités intérieures et extérieures ;
- Vérification des systèmes d'évacuation des condensats ;
- Contrôle des télécommandes et des composants électriques ;
- Diagnostic des pannes et réparation des dysfonctionnements ;
- Réparation des petites pièces défectueuses.
- Contrôle du niveau de gaz et Réparation si nécessaire .

2. Mobilier et équipements de bureau

- Réparation des bureaux, tables, chaises, fauteuils et armoires ;
- Réparation des roulettes, vérins et mécanismes des fauteuils ;
- Réparation des tiroirs, serrures et éléments de fixation ;
- Remise en état des éléments de mobilier détériorés.

3. Équipements informatiques et de reprographie

- Entretien et nettoyage des imprimantes et photocopieurs ;
- Diagnostic et réparation des pannes ;
- Vérification des mécanismes d'impression et d'alimentation papier ;
- Réparation des pièces défectueuses ;
- Entretien et réparation des équipements de reprographie.

4. Équipements électroménagers et appareils divers

- Entretien et réparation des machines à café/ four /micro-onde / réfrigérateurs /bouilloir ;
- Nettoyage et réparation des distributeurs d'eau ;
- Entretien et réparation des filtres et des dispositifs de filtration d'eau ;
- Entretien et réparation des déshumidificateurs .

ARTICLE 4 : ORGANISATION ET FRÉQUENCE DES INTERVENTIONS

Le prestataire est tenu d'assurer :

- Deux visites mensuelle au niveau des deux sites (**Direction Régionale de Dakhla-Oued Eddahab, à Dakhla / Agence CNSS Dakhla , à Dakhla)**
- Une visite mensuelle à **Agence CNSS de Mhiriz, située à Bir Gandouz.**
- Des interventions à la demande de la Direction Régionale ;
- Le diagnostic des pannes et l'identification des pièces nécessaires ;
- Un délai d'intervention maximal de 24 heures ouvrables après notification de la demande, sauf urgence particulière ;
- Les déplacements nécessaires à l'exécution des prestations, y compris à l'agence de Mhiriz.

ARTICLE 5 : MAIN-D'ŒUVRE ET DÉPLACEMENTS
Le forfait mensuel comprend la main-d'œuvre, les déplacements, le diagnostic, l'outillage et les interventions courantes relevant du périmètre défini au présent avis d'achat.
Aucun supplément ne sera facturé au titre des déplacements ou de la main-d'œuvre déjà compris dans le forfait

ARTICLE 6: DURÉE DES PRESTATIONS
La durée des prestations est fixée à quatre (4) mois, du 1er décembre 2026 au 31 mars 2027.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE PAIEMENT
Le forfait mensuel sera réglé sur présentation de la facture correspondante, accompagnée du rapport mensuel des visites et des bons d'intervention validés.

ARTICLE 8 : SUIVI ET CONTRÔLE
Le suivi des prestations sera assuré par les services compétents de la Direction Régionale.
Chaque intervention donnera lieu à un bon d'intervention mentionnant :

- Le site concerné ;
- La date de l'intervention ;
- La nature de l'anomalie ;
- Les travaux réalisés ;
- Le visa du représentant du site concerné.

DOCUMENTS D'EXPLOITATION A FOURNIR à la CNSS/ Direction Régionale Dakhla Oued Eddahab :

I. Planning d'entretien:

Le prestataire finalise et remet à la CNSS / Direction Régionale Dakhla Oued Eddahab **l'organisation mensuelle programmée de l'entretien** qu'il projette de réaliser sur l'installation objet du présent contrat, Il est établi en cohérence avec les opérations de maintenance préventive.

II. Rapports d'activité:

Le prestataire doit établir mensuellement un rapport d'activité présentant le bilan de ses interventions.

Délais d'intervention –et interventions d'urgence

Le Prestataire s'engage à assurer la continuité des prestations dans les délais requis définis selon le niveau de criticité des incidents constatés.
Les délais d'intervention revêtent un caractère essentiel du present avis d'achat. Le Prestataire mettra en place les moyens humains, techniques et organisationnels nécessaires pour garantir le respect de ces délais. En cas de panne critique ou de toute situation susceptible de compromettre la continuité du service, la sécurité des personnes

ou l'intégrité des équipements, le Prestataire devra être joignable et assurer les interventions d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les week-ends et les jours fériés.

Résiliation

En cas de manquement grave ou répété à l'une des obligations contractuelles, notamment en cas de non-exécution des prestations, de retards injustifiés, de non-respect des délais d'intervention, des règles de sécurité ou des engagements de qualité, la CNSS / Direction Régionale Dakhla Oued Eddahab pourra résilier le contrat de plein droit, après une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours.

Durée de ce contrat : 04 mois à compter du 01 /12/2026

Lieu d'exécution/livraison : la Direction Régionale Dakhla Oued Eddahab et agences rattachées

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 30/11/2026 à 14:30

Les soumissionnaires sont tenus d'envoyer une caution bancaire de 2000 dhs , à l'adresse e-mail(DR.DAKHLA@CNSS.MA)au plus tard le 30/11/2026 à 14h30.

N.B: Tout soumissionnaire n'ayant pas envoyé la caution bancaire dans le délai précité, son offre sera écartée.

Le concurrent est **tenu d'envoyer à l'adresse e-mail (DR.DAKHLA@CNSS.MA) une attestation de régularité** vis-à-vis de la CNSS dans un délai maximal de **24 heures avant l'acceptation de l'invitation et copie .**

N.B: le concurrent qui n'a pas envoyé l'attestation de régularité vis-à-vis de la CNSS dans le délai maximal de 24 heures avant l'acceptation de l'invitation, sera écarté.

Les plis des concurrents sont à déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

EL Mahjoub EDDIMANI
Directeur Régional
Direction Régionale
Dakhla Oued Eddahab